

DANS L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE



Célébrations pour les défunts

◁ DESCLÉE
M A M É

Nihil Obstat, Monseigneur Dominique Lebrun, évêque de Saint-Étienne
Imprimatur, Langres, le 2 septembre 2008
Monseigneur Philippe Gueneley, évêque de Langres, président de l'AELF
© AELF pour les textes
© Desclée-Mame, Paris, 2008, pour l'ensemble de l'ouvrage
Tous droits réservés pour tous pays.

ABRÉVIATIONS

- RR : *Rituale romanum*
MR : *Missale romanum*
RF : Rituel des funérailles
MF : Missel français

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Le Rituel catholique des funérailles, dans son édition francophone, a été approuvé le 25 janvier 1972 par le Saint-Siège et ce livre liturgique demeure toujours en vigueur.

Dès 1971, le Saint-Siège a concédé à certains pays, dont la France, la possibilité que la prière pour les défunts soit dirigée par des fidèles laïcs. Cette faculté a été mise en œuvre seulement dans les dernières décennies, sans toutefois qu'un livre spécifique n'ait été publié. De plus, plusieurs mutations sont intervenues dans les pratiques funéraires : par exemple, l'accroissement du nombre des crémations, lesquelles nécessitent d'aménager la prière rituelle.

Par ailleurs, le Saint-Siège ayant décidé la révision à plus ou moins long terme de l'*Ordo exsequiarum*, il n'est pas possible de mettre à disposition une nouvelle édition francophone du Rituel des funérailles avant plusieurs années.

Aussi, pour permettre aux fidèles laïcs de prévoir un déroulement digne et juste des célébrations qu'ils dirigent avec l'autorisation de leur évêque, ce livre propose diverses façons de célébrer adaptées aux évolutions évoquées ci-dessus. Les ministres ordonnés pourront, bien évidemment, l'utiliser pour toute la partie non eucharistique des différents moments de la célébration des funérailles.

Ce livre n'est pas à proprement parler un livre liturgique, mais un guide pastoral. En conséquence, les indications pour la célébration sont écrites en bleu et l'introduction générale du Rituel romain (cf. « Notes doctrinales et pastorales » dans cet ouvrage) est placée à la fin du volume pour en faciliter la consultation. Une introduction renouvelée prend en compte les questions récentes posées par la pastorale des funérailles et cherche à donner des réponses en parfaite harmonie avec le Rituel francophone.

Il est souhaitable que ce livre, qui reprend l'essentiel du rituel publié en latin, serve déjà à harmoniser les pratiques des pays francophones et prépare à accueillir le futur Rituel de l'Église catholique.

Association Épiscopale Liturgique pour les pays Francophones

LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE POUR LES DÉFUNTS



I. AU LIEU OÙ REPOSE LE DÉFUNT

- ◆ Au moment de la mort
- ◆ Prières brèves auprès du défunt
- ◆ Célébrations et veillées
- ◆ La fermeture du cercueil
- ◆ Départ du corps

TRANSFERT AU LIEU DE LA CÉLÉBRATION DES OBSÈQUES

II. LA CÉLÉBRATION DES OBSÈQUES

- ◆ Rites d'ouverture
- ◆ Liturgie de la Parole
- ◆ Dernier adieu
- ◆ Funérailles des petits enfants

TRANSFERT AU LIEU DE LA SÉPULTURE

III. AU LIEU DE LA SÉPULTURE

- ◆ Prières pour l'inhumation
- ◆ Incinération et déposition de l'urne

NOTES DE MISE EN ŒUVRE

- 1 Dans ces notes, on trouvera des remarques utiles pour mettre en œuvre les célébrations pour les funérailles proposées dans cet ouvrage. Ces indications concernent la liturgie, en particulier en vue d'obtenir une participation active, intérieure et extérieure des fidèles, ainsi que l'accueil des familles en deuil.

■ L'ATTITUDE CHRÉTIENNE AU MOMENT DU DEUIL

- 2 La mort, qui met fin à une vie terrestre, bouleverse et désorganise la vie des proches. Les chrétiens qui connaissent un deuil sont invités à vivre la mort non seulement comme une disparition et une rupture dans le temps, mais aussi comme un passage dont l'Exode est la figure première. Un nouveau chemin s'ouvre pour leur défunt, mais aussi pour eux.
- 3 Dans la mort de toute personne se réalise une communion mystérieuse avec la mort de Jésus Christ. En passant de ce monde au Père, par la puissance de l'Esprit Saint, il a accompli son œuvre d'amour : « Avant la fête de la Pâque, sachant que l'heure était venue pour lui de passer de ce monde à son Père, Jésus, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout » (Jean 13, 1). Le chemin pascal du fidèle, inauguré par les sacrements de l'initiation chrétienne, s'achève, pour son étape terrestre, dans l'ultime passage de la mort¹. L'espérance d'un jour nouveau sans déclin trouve son accomplissement dans le face-à-face que Dieu réserve à ses élus.
- 4 Pour les proches du défunt, l'événement de la mort représente :
- une séparation à accueillir dans une profonde espérance de ce qui est encore voilé à tous ;
 - un moment d'intense humanité où tout semble à la fois se défaire et trouver son accomplissement ;
 - le début d'un temps de deuil, plus ou moins long, où des sentiments contrastés vont se succéder.
- À ces proches et à la communauté qui les entoure, la Pâque du Christ, nouvel Exode, se présente de manière singulière. Elle les provoque à un surcroît de foi, d'espérance et de charité dont la compassion est déjà l'expression : les chrétiens imitent ainsi le Christ qui, rencontrant l'abîme de la mort, a lui-même supplié le Père et manifesté douleur et compassion.

1. Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1682.

- 5 C'est pourquoi, respectant le chemin emprunté par toute personne et par le Fils de Dieu lui-même, l'Église ne cesse d'accompagner les défunts et leurs proches en célébrant le mystère pascal du Christ. Aux premiers temps du deuil, elle le fait par étapes et stations² successives, depuis le lieu où repose le défunt jusqu'à celui où le corps est inhumé.
- 6 « Il ne faut pas que vous soyez abattus comme les autres, qui n'ont pas d'espérance » (1 Thessaloniens 4, 13) : ce conseil de l'apôtre Paul n'entend pas nier la douleur que cause la mort, car la souffrance ne saurait être ni cachée ni méprisée. Mais pour celui qui croit en Jésus Christ, le sens de la vie et de la mort se découvre à la lumière de la vie et de la mort du Christ ressuscité.
- En méditant le mystère de la passion et de la mort du Christ, le croyant reconnaît la manifestation ultime de l'amour du Seigneur pour les hommes et les femmes de tous les temps. En mettant sa foi en la résurrection du Christ, il découvre le véritable horizon de toute vie humaine.
- Ce mystère oriente l'attitude et la prière des chrétiens au moment du deuil. Dans la liturgie des funérailles, l'Église, animée par l'Esprit consolateur, confie les défunts à la miséricorde du Père ; elle nourrit la foi dans le mystère pascal de ceux qui sont touchés par le deuil et elle vivifie leur espérance en la vie éternelle, tout en leur exprimant une vraie compassion.
- 7 Les chrétiens intercèdent pour les fidèles défunts, déjà membres du Christ mort et ressuscité, afin qu'ils passent définitivement de la mort à la vie. Par la célébration de l'eucharistie, ils offrent pour eux, dans l'action de grâce, le sacrifice de la Pâque du Christ en rémission des péchés. Ils prient Dieu, riche en miséricorde, afin que les défunts ne restent pas prisonniers de la mort, mais qu'ils entrent dans la Pâque définitive et connaissent la paix et la joie de Dieu.
- Les chrétiens prient également pour ceux qui sont dans la peine et doivent parcourir un chemin souvent douloureux ou obscur. En apportant un message d'espérance, de certitude et même de joie, ils n'ignorent pas la douleur de ceux qui perdent un être cher ; ils la présentent au Seigneur et la soulagent par leur présence fraternelle.

2. La « station » désigne le lieu où se rassemble et prie la communauté avant ou après un déplacement généralement accompli en procession.

■ LA DIMENSION SOCIALE ET ECCLÉSIALE DU DEUIL

- 8 Devant la mort, et la souffrance qu'elle occasionne, les vivants se sentent appelés à resserrer leurs liens. La communauté humaine exprime alors son respect et son affection pour le défunt en accomplissant fidèlement les rites prévus qui signifient la séparation et aident à la vivre. À cet égard, l'Église respecte tout ce qui, dans les traditions familiales et les coutumes locales, ne contredit pas l'Évangile.
- 9 Les prières, les rites et les autres moments de rencontre constituent des temps où la Bonne Nouvelle du Christ vient au-devant de ceux qui connaissent le deuil. C'est pourquoi cet ouvrage propose diverses façons de prier, où se mêlent rites à accomplir, rencontres et prières. Ni les uns ni les autres ne doivent être considérés comme relevant d'une piété privée, mais bien comme l'expression de la foi de la communauté. Il est important que ces manières de prier, diverses selon les régions, aient un caractère suffisamment stable pour favoriser la foi de la communauté.
- 10 La prière de l'Église pour les défunts, expression de sa foi, prend appui sur l'expérience humaine de la mort, des sentiments que celle-ci engendre et des différentes phases du deuil. Une vive attention et une grande délicatesse sont les conditions nécessaires pour apporter le réconfort et la consolation dont l'Église veut entourer ceux qui sont dans l'épreuve. La simplicité et la proximité sont les premiers signes d'une présence évangélique.
- L'écoute de la parole de Dieu, le témoignage des autres croyants présents, l'accueil des paroles de foi que l'Église propose aideront les participants sur leur chemin de foi.

■ LES ÉTAPES DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE POUR LES DÉFUNTS

- 11 Les divers moments des funérailles et leurs rites constituent autant d'étapes de la prière de l'Église entourant l'un de ses membres défunts, mais aussi s'adressant à ceux qui sont dans la peine :
- Au moment de la mort ; la communauté se rend présente dans une attitude de profond respect.
 - Les prières brèves auprès du défunt ; un chemin d'espérance s'ouvre.
 - Les célébrations et veillées ; dans un climat recueilli, la parole de Dieu et le souvenir du défunt invitent à se soutenir dans la prière et, déjà, à rendre grâce.
 - La fermeture du cercueil ; au moment douloureux où le visage du défunt disparaît, la prière avive l'espérance des retrouvailles.
 - Le transfert au lieu de célébration des obsèques ; depuis sa maison, le défunt est accompagné vers l'église où la communauté se rassemble.

- Le rassemblement des proches et de la communauté chrétienne ; les fidèles se rassemblent, accueillent la Parole d'espérance, supplient Dieu et lui rendent grâce, avant de dire un dernier adieu au défunt.
- Le transfert au lieu de la sépulture ; le défunt est accompagné jusqu'au bout, dans la paix reçue du Christ mort et ressuscité.
- Au cimetière ; les proches disent un ultime adieu au défunt, là où il repose dans l'attente de la résurrection.

12 Ces étapes s'organisent autour de trois lieux et trois stations : le domicile du défunt ou tout autre lieu où repose le défunt avant son inhumation³ ; l'église où la communauté est convoquée ; le lieu de la sépulture, signe du repos éternel et de l'attente de la venue glorieuse du Seigneur.

Là où, pour des raisons pastorales, la célébration des obsèques se déroule en un autre lieu que l'église, on fera les adaptations nécessaires, selon les directives des Conférences des évêques ou de l'Ordinaire du lieu.

La liturgie des funérailles constitue un chemin. En le parcourant, on aidera les participants à approfondir le sens chrétien de la vie et de la mort, et à accueillir l'espérance de la résurrection. La mise en œuvre, qui respectera le caractère propre de chacune des étapes, manifestera progressivement les différents aspects de la foi et de la prière chrétienne. On veillera aussi à souligner ce qui relie les étapes, surtout si les célébrations ne sont pas dirigées par la même personne. Ainsi les trois stations constitueront-elles un véritable chemin spirituel.

13 Le premier contact avec les familles en deuil doit se faire dans un climat de dialogue. Il est important qu'elles puissent rencontrer des personnes accueillantes et capables d'attention silencieuse, témoignant ainsi de la présence de l'Église à toute souffrance. Par ailleurs, cette rencontre avec les proches s'avère indispensable pour préparer la liturgie.

Parmi les membres de la famille, il peut se trouver des incroyants. On sera attentif à leur manière de penser et on accueillera leurs désirs légitimes, en les aidant à comprendre le sens de ce que fait l'Église.

Les monitions, prières, chants et gestes seront choisis et préparés avec soin, de telle sorte qu'ensemble, ils fassent une juste place aux différents aspects de la prière chrétienne pour les défunts, en particulier la compassion et l'espérance du salut pour tous.

3. Il existe, en plusieurs régions, des maisons ou centres funéraires, appelés encore funérariums, où repose le corps avant la célébration des funérailles. On pourra y faire les prières prévues au domicile du défunt.

■ LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ET LES MINISTÈRES

- 14 La communauté chrétienne est appelée à exprimer sa communion avec ses membres défunts et à entourer leurs proches de sa présence et de sa prière, en participant à la liturgie des funérailles ou aux messes célébrées pour les défunts. On tiendra compte aussi du souhait de discrétion éventuellement exprimé par le défunt ou sa famille. Là où on le jugera opportun, on pourra se rassembler au cimetière le jour de la commémoration de tous les fidèles défunts ou durant le mois de novembre.
- 15 Des laïcs peuvent diriger la prière au domicile du défunt ou au centre funéraire, et au lieu de la sépulture. En certains lieux, l'évêque diocésain ou son délégué leur donne mission pour accomplir ces fonctions et des équipes sont constituées pour accompagner, au nom de l'Église, les familles en deuil. En outre, l'Ordinaire du lieu peut, dans les régions concernées par le *Rituel des funérailles* et selon le droit, désigner des fidèles laïcs pour que, en l'absence de ministre ordonné, ils conduisent la célébration des obsèques à l'église⁴. Cet ouvrage leur donne un guide sûr pour accomplir cette mission. Celui ou celle qui dirige la prière liturgique est ici désigné par le mot « officiant ». Dans la préparation de la célébration on n'oubliera pas les musiciens, bénévoles ou non⁵.
- 16 Dans la célébration des funérailles, on veillera à ne pas se satisfaire de la seule célébration à l'église. On s'efforcera de déterminer, en fonction des usages locaux et des circonstances concrètes, les moments où il convient que les délégués aux funérailles soient présents, surtout quand l'évolution des pratiques funéraires peut induire que la mort relève exclusivement du domaine privé. On n'oubliera pas que les moments où les proches peuvent dire simplement leur peine et leur espérance – veillée de prière, crématorium, cimetière... – participent aussi au chemin du deuil.

■ LA CÉLÉBRATION À L'ÉGLISE

- 17 La célébration des obsèques à l'église est l'étape principale : elle comprend toujours une liturgie de la Parole, avec une ou plusieurs lectures tirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament, un psaume et un évangile. Le choix des textes de la parole de Dieu recevra une attention toute particulière. Il tiendra compte des indications données par le *Lectionnaire des défunts*, des besoins de la famille et de ceux qui seront présents.

4. Cf. « Notes doctrinales et pastorales », n. 19, p. 235 ; et *Code de Droit canonique*, can. 230 (pour la France, confirmation de la Congrégation pour le Culte divin en date du 26 novembre 1971, Prot. 2075/71).

5. Les indications données dans les « Notes doctrinales et pastorales », aux n. 17 à 25, p. 235-238, peuvent être utiles au bon déroulement de la célébration.

- 18 C'est principalement par le sacrifice eucharistique que l'Église implore la miséricorde de Dieu pour que le défunt participe à la plénitude pascale de la table du Royaume. On encouragera donc les fidèles, surtout les proches du défunt, à participer au sacrifice eucharistique offert pour le défunt⁶, y compris par la communion qui, selon la tradition, est liée à la célébration de la messe⁷.
La messe des obsèques peut être célébrée tous les jours, sauf aux solennités de précepte, le Jeudi saint, le *Triduum* pascal et les dimanches de l'Avent, du Carême et de Pâques⁸. Si, en l'absence de prêtre ou parce que les obsèques ont lieu un de ces jours-là, l'eucharistie n'est pas célébrée, on prévoira la célébration d'une messe pour le défunt à un autre moment. Les proches pourront alors communier au Corps du Christ et apprendre ainsi à vivre en communion avec le défunt, qui est un membre vivant de ce Corps⁹.
- 19 Si la messe n'est pas célébrée, l'intercession pour le défunt sera exprimée dans les oraisons choisies en conséquence, dans la prière des fidèles, ainsi que dans une prière de louange, selon les indications du présent ouvrage (n. 207-209). On n'omettra pas également de présenter le défunt à la prière de la communauté au cours d'une messe, par exemple le dimanche suivant.
- 20 Le rite du dernier adieu, élément essentiel des funérailles chrétiennes¹⁰, peut être accompli soit à l'église soit au lieu de la sépulture, selon les indications données dans ce livre.
Lorsque le corps est absent, c'est-à-dire disparu (mort survenue en mer ou à la guerre ou lors d'une catastrophe naturelle) ou bien donné à la science, on fait le rite du dernier adieu, mais en omettant l'encensement et l'aspersion ; et un autre geste peut être alors proposé.
Dans le cas où le corps est incinéré¹¹, si le rassemblement des proches et de la communauté chrétienne doit se faire en présence des cendres, on se conformera aux directives des Conférences des évêques ou de l'Ordinaire du lieu qui prévoiront les adaptations nécessaires, en particulier pour ce rite du dernier adieu¹².
À la suite de ce rite, au cours duquel le défunt est confié à Dieu, le corps du défunt est mis en terre¹³. Dans le cas d'une incinération, l'urne cinéraire devra être déposée au cimetière, en terre ou dans un columbarium.

6. Dans les régions où se fait une procession d'offrandes aux messes d'obsèques, cette coutume ne peut être conservée que dans la mesure où ce geste est pour les fidèles une manière de prendre part à l'offrande eucharistique (cf. RR 43). Pour cela, on favorisera la procession à l'autel avec le pain, le vin et l'eau. S'il s'agit d'un autre geste dont le but est de rendre hommage au défunt et de manifester sa sympathie à la famille, il trouvera mieux sa place au rite du dernier adieu.

7. Cf. *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe*, n. 13.

8. Cf. *Présentation générale du Missel romain*, n. 380.

9. Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1689.

10. Cf. « Notes doctrinales et pastorales », n. 10, p. 233 ; et n. 223 s.

11. Cf. « Notes doctrinales et pastorales », n. 15, p. 234.

12. Cf. Indult accordé au Canada (Prot. 327/84) ; lettre à Mgr Vilnet pour la France (Prot. 554/86).

13. Cf. « Au lieu de la sépulture », n. 296 s., p. 160.

21 L'attention pastorale se manifeste surtout par l'évocation du défunt. Une juste expression de ce qu'a été sa vie est un acte pastoral aussi nécessaire que délicat. Habituellement, le défunt sera nommé et sa vie évoquée brièvement au début de la célébration, au cours du commentaire de la Parole et parfois au rite du dernier adieu, mais toujours en tenant compte de la spécificité de chacun de ces moments¹⁴. On se rappellera aussi que la veillée auprès du défunt aura pu permettre cette évocation de manière plus marquée¹⁵.

Il peut être opportun de donner la parole aux proches du défunt. On se souviendra alors que toute parole dite dans l'action liturgique devient, d'une manière ou d'une autre, celle de l'Église. Le souci d'une juste articulation entre parole humaine et parole de Dieu guidera l'officiant afin que le mystère de la personne, dont seul Dieu scrute les reins et le cœur, soit pleinement respecté.

À l'issue de la célébration à l'église, ou bien au cimetière, des membres de la société civile pourront prendre la parole pour honorer la mémoire du défunt, en conformité avec les directives de l'Ordinaire du lieu.

Dans les pays qui ne sont pas de tradition chrétienne, on veillera particulièrement aux gestes accomplis par les ministres de l'Église et aux paroles dites en présence de ceux qui s'unissent au deuil de la famille sans être eux-mêmes chrétiens.

■ LA DISPOSITION DES LIEUX ET DES CHOSES

22 La célébration des obsèques a lieu habituellement dans l'église paroissiale ou bien dans une autre église¹⁶.

La disposition des lieux devra permettre à l'assemblée de bien suivre les prières et les gestes accomplis auprès du cercueil. L'autel, l'ambon et le siège de présidence auront la disposition et la décoration qui conviennent à toute action liturgique¹⁷. On prévoira un siège qui ne soit pas celui que le prêtre utilise habituellement pour la présidence des célébrations.

À l'église, le cierge pascal, qui sera présent même en dehors du temps pascal, sera bien en vue et allumé avant le début de la célébration. D'autres cierges de moindre taille, éventuellement disposés auprès du cercueil, pourront être allumés au début de la célébration (n. 175 s.).

14. Cf. *Présentation générale du Missel romain*, n. 382 : « Aux messes des obsèques, on fera ordinairement une brève homélie, mais on évitera toute apparence d'éloge funèbre. »

15. Cf. « Au lieu où repose le défunt », n. 51 s., p. 30.

16. Cf. *Code de Droit canonique*, can. 1177.

17. Cf. *Présentation générale du Missel romain*, n. 294.

La lumière et les éléments de décoration (tentures, draps, fleurs) favoriseront le climat de prière et de recueillement. Pour ce qui est de la décoration florale, on tiendra compte des coutumes locales, en veillant cependant à une certaine discrétion. Si le rite de l'aspersion est accompli par une assemblée nombreuse (n. 252), il conviendra de prévoir plusieurs bénitiers.

- 23 La couleur liturgique et du drap mortuaire, si on l'utilise, sera le violet ou le noir ou éventuellement une autre couleur propre à signifier l'espérance chrétienne fondée sur le mystère pascal¹⁸.

À moins que cela ne présente un grave inconvénient, on utilisera la couleur blanche ou festive pour les funérailles des enfants défunts avant l'âge de raison, même pour ceux qui sont morts avant d'avoir été baptisés.

■ LE CHANT ET LA MUSIQUE

- 24 La musique et le chant liturgique favorisent un juste climat de paix au-delà de la douleur en aidant à la cohésion de l'assemblée ; ils expriment la prière des croyants, dans la foi au mystère pascal et dans l'espérance du Royaume. C'est pourquoi, même dans les formes les plus simples (antienne, verset, refrain, intervention d'instruments), il faut veiller à la qualité du chant ou de la musique.

Le choix des chants et leur mise en œuvre tiendront compte à la fois du contexte pastoral et des possibilités concrètes de réalisation (assemblée importante ou non, chantante ou non, présence de l'orgue, voire d'autres instruments, etc.). Le chant des dialogues, antennes et refrains par l'assemblée doit être favorisé.

Quelques chants sont proposés pour faciliter l'usage d'un répertoire commun, de manière à ce que même ceux qui ne sont pas assidus aux célébrations de la communauté puissent mieux participer aux funérailles¹⁹.

Cependant, dans les cas où le chant n'est pas possible (assemblées très restreintes, par exemple), on peut favoriser l'expression de la prière par de simples dialogues, des refrains de psaumes ou des prières litaniques.

Le rôle de l'organiste est très important. Il contribue à créer le climat qui convient et peut favoriser la prière des fidèles, alors que l'assemblée fait silence après les lectures, ou bien pendant les processions ou certains gestes.

18. Au Canada, la Conférence des évêques recommande l'usage de la couleur blanche.

19. On trouvera dans le *Missel romain* la musique pour chanter les diverses parties de la messe, et dans le *Graduale simplex* et le *Graduale romanum* des pièces grégoriennes pouvant enrichir la célébration de la messe (cf. RR 39-40).

■ UNE LITURGIE ADAPTÉE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX PERSONNES

- 25 L'usage de cet ouvrage de célébrations appelle des choix et des adaptations pour répondre à la diversité culturelle et aux circonstances de chaque deuil. On notera la diversité des propositions et des éléments qui le structurent : courtes prières, invocations, litanies, psaumes, chants, lectures brèves ou longues, bénédictions, silence, etc.²⁰ Quand il y a des expressions entre parenthèses, c'est à l'officiant de choisir la solution qui lui paraîtra préférable.
- 26 En attirant l'attention sur un certain nombre de situations particulières concernant les personnes (catéchumènes, enfants, handicapés, etc.) ou les circonstances (maladie, mort accidentelle, etc.), ce livre souligne que les officiants et ceux qui participent à la préparation et à l'organisation de la célébration devront s'adapter à toutes les situations (suicide, deuil périnatal, etc.). Ils auront à cœur de favoriser cette adaptation en mettant en œuvre les différentes possibilités du présent ouvrage et les choix à faire, dans le respect des principes généraux de toute célébration chrétienne et des orientations diocésaines.
- 27 La mort d'un petit enfant est une épreuve particulièrement douloureuse pour les parents. Il faudra célébrer les funérailles dans une attention toute spéciale à cette douleur²¹. Cet ouvrage de célébrations comprend un chapitre regroupant les textes et les prières pour les enfants morts avant l'âge de raison. Si le petit enfant a été baptisé, l'Église croit qu'il est déjà parvenu au bonheur auprès de Dieu puisque, par le baptême, il est devenu enfant de Dieu. C'est donc pour ses parents et ses proches que les prières manifestent la compassion de la communauté, la consolation de la foi et qu'elles suscitent l'espérance. S'il est mort avant son baptême alors que les parents désiraient qu'il soit baptisé, les funérailles chrétiennes seront célébrées normalement, au jugement de l'Ordinaire du lieu²². On veillera à ce que la doctrine concernant la nécessité du baptême ne soit pas perdue de vue. Pour un enfant baptisé de plus de sept ans (âge de raison), on trouvera au chapitre des funérailles des adultes, des prières propres aux cas particuliers : jeune, maladie, handicap, accident, etc. Utilisées avec souplesse, ces prières doivent permettre de répondre aux diverses situations pastorales. On pourra éventuellement utiliser certaines prières qui se trouvent dans le chapitre pour les funérailles des petits enfants.
- 28 Dans d'autres situations vraiment exceptionnelles, on n'hésitera pas à consulter l'Ordinaire du lieu ou son délégué.

20. Cf. « Notes doctrinales et pastorales », n. 24, p. 237.

21. Cf. « Notes doctrinales et pastorales », n. 15, p. 234.

22. Cf. *Code de Droit canonique*, can. 1183 § 2.

Pour faciliter la lecture des textes, les mots (noms, adjectifs ou pronoms) à adapter sont signalés en italique et proposés sous les deux genres à chaque occurrence. Les expressions entre parenthèses peuvent être omises. Les termes « notre ami », « notre amie », « notre frère », « notre sœur », « ton serviteur », « ta servante », etc., sont à utiliser en tenant compte du contexte.